

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Département de VAUCLUSE

Arrondissement de
CARPENTRAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BÉDOIN

Séance du
04 Avril 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Qui ont pris part à la

délibération : 14

Dont pouvoirs : 3

Date de la

convocation :

26/03/2024

Date de la

publication : 09/04/2024

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 17 heures, le **Conseil d'Administration du C.C.A.S de Bédoin**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**, Président du C.C.A.S de Bédoin.

Étaient présents : Mesdames **BARNICAUD Eliane**, **BEGNIS Pascale**, **BEGNIS Martine**, **CIPOLLA Stéphanie**, **LANGLOIS Geneviève**, **LEVY CONSTANT Gilberte**, **PERRIN Carole**, Messieurs **BREZOUT Serge**, **CAMPON Patrick**, **DETHES Romain**, **FELDMANN Michel**.

Étaient absents ayant donné procuration : Mme **BERNARD Monique** en faveur de Mme **PERRIN Carole**, Mme **DELEUIL Joëlle** en faveur de Mme **BARNICAUD Eliane**, Mme **CHARRETEUR Yannick** en faveur de M. **FELDMANN Michel**,

Étaient excusés : M. **POUILLAUDE Vincent**, M. **BREZOUT Serge** (absent pour la délibération N°DE-2024-01)

N° MA-DEL-2024-03

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

RAPPORTEUR : Madame la Vice-Présidente

Le rapporteur présente le Compte Administratif 2023 dont un exemplaire a été communiqué à chaque administrateur.

Le Compte Administratif retrace toutes les recettes et les dépenses effectuées au cours de l'année 2023 et mentionne les restes à recouvrer et à réaliser.

Le Compte Administratif, établi par Monsieur le Président, fait ressortir les résultats suivants pour l'exercice 2023 :

Section de fonctionnement :

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisation de l'exercice	39 504,43 €	34 845,56 €
Résultat de l'exercice 2023	-4 658,87 €	
Résultats reportés		17 805,28 €
Résultat de clôture 2023		13 146,41 €

Section d'investissement :

Pas d'opération.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,**Vu** le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Alain CONSTANT, Président, qui s'est retiré au moment du vote,**Considérant** la concordance avec les indications du compte de gestion,**Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** le Compte Administratif 2023 du CCAS,
- **D'arrêter** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

0	Voix contre
0	Abstention
14	Voix pour

Certifié exécutoire après transmission à la Préfecture de
Vaucluse le : 09/04/2024
Et publication sur le site internet de la commune de
Bédoin le : 09/04/2024

Pour extrait certifié conforme,
La vice-présidente, Mme Carole PERRIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'assemblée ayant délibéré et d'un recours contentieux devant le Tribunal de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NÎMES Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.